

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2016

L'an deux mille seize et le vingt-trois mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

Présents : Mr LYAN Pierre, Mme CORSI Adeline, Mr LE FLOCH Christophe, Mr BOUCHET Vincent, Mr NORE Michel, Mme SCACHE Marina, Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mme ANDANSON Sylvie, Mr BRUN Hervé.

Excusé ayant donné pouvoir : Mr Clément CORSI a donné pouvoir à Mr Pierre LYAN.

Absent : Mr Alexandre SEGUIN.

Mme Adeline CORSI a été élue secrétaire.

Avant de commencer l'ordre du jour, Pierre LYAN souhaite revenir sur l'inauguration de la plaque « Marcel BALNY » (nom donné à l'école publique de Thuret) qui a eu lieu vendredi 20 mai. Ce moment a été, selon lui et partagé par l'ensemble des conseillers, agréable et apprécié, les nombreux retours sont tous positifs. Un grand merci à Joëlle notamment pour tout le travail avec les enfants et la préparation de cette manifestation. A noter toutefois le manque de communication avant et après sur La Montagne et une sonorisation un peu faible.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25/4/2016 :

Le compte-rendu de la séance du 25/4/2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

II – POINT SUR LES DELEGATIONS :

- SBA : Hervé BRUN n'a pas pu siéger au dernier comité syndical
- SIAD : pas de réunion
- CCNL :
 - Mise en place des groupes de travail pour l'organisation du nouveau territoire communautaire :
 - > 2 comités de travail, le premier « comité de pilotage » composé de 28 élus (les 3 exécutifs + les maires) + les 3 DGS et le second « comité de pilotage restreint » composé de 18 élus (3 exécutifs) et les 3 DGS.
 - > Groupes thématiques chargés de faire un diagnostic chiffré de chacun des thèmes (compétences) sur le nouveau territoire pour une mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2017 : Développement économique, tourisme – Urbanisme, habitat, gens du voyage, mobilité – Culture, action sociale, transports à la demande – Petite enfance, enfance jeunesse – Environnement, GEMAPI, transition énergétique, assainissement.
 - Mise en place d'une micro commission chargée de définir la règle de calcul pour l'attribution du fond de concours alloué à Effiat dans le cadre de travaux de rénovation de locaux à usage intercommunal (ALSH) et communal (réunions...).

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 23/05/2016

III – POINT SUR LES DOSSIERS :

- Future mairie : réunion de chantier du jeudi 26 mai : choix du coloris de la façade.
Plusieurs devis à discuter : linteaux, électricité.
- Assainissement :
 - Zonage d'assainissement : les délais un peu courts n'ont pas permis au commissaire enquêteur de transmettre son rapport pour ce conseil municipal. Le zonage sera approuvé lors du conseil de juin. A noter que seule une observation a été notée sur le registre, observation qui ne remet pas en cause le schéma d'assainissement proposé.
 - Concernant les travaux, dont la procédure pourra débuter après l'approbation du zonage, contact doit être pris auprès des services spécialisés du Conseil Départemental et une rencontre est prévue avec le directeur d'Egis Eau au sujet de la maîtrise d'œuvre. En effet, celle-ci a été confiée au bureau d'étude en 2013 en ignorant l'obligation d'une étude préalable qui aujourd'hui qualifie les travaux en question. Qu'en est-il de l'engagement pris ?
- Aménagement villages : travaux de voirie 2016

- F.I.C. 2016 :

Le Conseil Départemental, par courrier du 19 avril 2016, accuse réception du dossier de demande de F.I.C. 2016 au titre de la voirie communale mais ne retient pas dans les dépenses subventionnables la signalétique thématique. Restent donc la rue des Pruniers, la rue du Champ de l'Oie et la place de la Marmite qui pourront bénéficier du FIC pour un montant H.T. plafonné à 30 000 €.

Au vu des différents devis d'aménagement de ces trois espaces de voirie sollicités auprès de plusieurs entreprises et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **ACCEPTE** les propositions de travaux suivantes :

- Pour la rue des Pruniers :

l'entreprise **COLAS**

pour un devis d'un montant H.T. de : **9 210.40 €**

réfection totale au lieu d'un rattrapage des accotements

- Pour la rue du Champ de l'Oie :

l'entreprise **L.T.P.**

pour un devis d'un montant H.T. **1 897.50 €**

- Pour la place de la Marmite :

l'entreprise **Eurovia** (aménagements)

pour un devis d'un montant H.T. de : **15 956 €**

entreprise moins disante

la société **Comély** (barrières)

pour un devis d'un montant H.T. de : **3 150 €**

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 23/05/2016

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accepter les devis correspondants.
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de transmettre au Conseil Départemental, pour examen du dossier F.I.C. par la prochaine commission permanente, la présente délibération accompagnée des devis acceptés.

- Convention SIEG :

Après avoir décidé d'inscrire au budget 2016 les travaux d'éclairage public : AMENAGEMENT PLACE DE LA MARMITE, le Conseil Municipal, au vu des plans et du devis estimatif des travaux et conformément à la décision du comité syndical du 17/9/2011, est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement avec le SIEG qui fixe le montant du fonds de concours demandé à la Commune de Thuret pour ces travaux soit : **1 150.18 €**.

Après lecture de la convention et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de financement des travaux d'éclairage public AMENAGEMENT PLACE DE LA MARMITE avec le SIEG. Il s'interroge toutefois sur le coût et la nécessité du déplacement du candélabre.

- Tableau des travaux :

Travaux de voirie communale		Date devis	Date facture	FIC voirie 2016 HT	Suite orage du 21 septembre 2014 en HT	Autre HT	Mandaté ou pas encore
Travaux de minipelle suite inondations du 21/09/2014	EARL du Chemin Ferré		30/09/2014		437,50 €		525,00 €
Nettoyage cimetière + curage fossé chemin de la déviation	LTP		27/10/2014		1 545,00 €		1 854,00 €
Reprise éboulements, curage canal bâti, compactage chemins	LTP		16/12/2014		700,00 €		840,00 €
Rue du Puy de Dôme et chemin des Aurancheix : grilles avaloirs et raccordements	LTP		20/07/2015		2 390,00 €		2 868,00 €
Reverdo chemin de Château Gaillard, chemin de la Chaîne vers RD211, chemin station épuration Chassenet	LTP		16/12/2015		2 162,50 €		2 595,00 €
Chemin du Bardy	LTP				2 950,00 €		3 540,00 €
Place de la Marmite							
Aménagements	Eurovia			15 956,00 €			19 147,20 €
Barrières	Comely			3 150,00 €			3 780,00 €
Eclairage public	SIEG					1 150,00 €	
Rue des Pruniers (+rue des Jonquilles sur fact Pruniers)	Colas			9 210,40 €			11 052,48 €
Chemin des Vergers	Colas				9 634,00 €		11 560,80 €
Rue du Champ de l'Oie	LTP			1 897,50 €			2 277,00 €
Chemin des Ronzières	Colas				1 472,00 €		1 766,40 €
Rue de la Garenne aquadraîns	LTP				1 350,00 €		1 620,00 €
Rue de la Garenne bordures	LTP				1 480,00 €		1 776,00 €
				30 213,90 €	23 683,50 €	1 150,00 €	64 676,88 €

- **Pôle enfance** : une réunion de travail est fixée le mercredi 25 mai à 12h15 pour réfléchir sur l'organisation du service à la rentrée 2016 compte-tenu notamment des fins de contrats et mouvements de personnel.

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 23/05/2016

- Finances :
 - Décision modificative
 - Emprunt

IV – SHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :

Dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, Monsieur le Préfet, par arrêté du 30 mars 2016, prévoit la fusion des communautés de communes « Nord Limagne », « des Coteaux de Randan » et « Limagne Bords d'Allier ».

Les assemblées délibérantes des communautés de communes concernées et des communes qui les composent doivent se prononcer sur ce projet de périmètre. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 5 voix POUR, 4 voix CONTRE et 1 ABSTENTION :

- **ACCEPTE** le projet de fusion des communautés de communes « Nord Limagne », « des Coteaux de Randan » et « Limagne Bords d'Allier » proposé par Monsieur le Préfet.

V – RENOUVELLEMENT BAIL ORANGE :

Le bail conclu entre la commune de Thuret et Orange France pour le pylône de radiotéléphonique mobile situé au lieu-dit « Champ Patira » sur la Commune de Thuret arrive à expiration en 2017.

Orange France souhaiterait réaliser un nouveau bail pour une durée de 12 ans, renouvelable par période de 6 ans (à noter que Free Mobile est en cours d'étude pour s'implanter également sur ce pylône) et propose un loyer annuel de 2 600 € avec 1% d'augmentation chaque année.

>Le conseil municipal confie l'étude approfondie et la négociation avec l'opérateur à Marina SCACHE pour une décision au conseil de juin.

VI – QUESTIONS DIVERSES :

- Jardins : plusieurs habitants du Courniolet souhaiteraient faire un jardin dans le terrain communal enclavé situé à côté du lotissement. Pierre LYAN leur a demandé de réfléchir sur une charte de fonctionnement de ces jardins (respect de la démarche vers le « zéro phyto », espace pour les enfants, pas de clôture...)
- Prochaine réunion le 20 juin à 20 heures 30.